PlanMarshall 2.vert
www.wallonie.be

SPW
Service public de Wallonie

DELEGUE SPECIAL

Secrétariat général - Cellule des Stratégies transversales

Plan Marshall 2.vert
Rapport synthétique de suivi
« Speaking note »

Mars 2012

Wallonie

Table des matières

INTRODUCTION 4

ELEMENTS CONCRETS D'AVANCEMENT 5

Pôles de Compétitivité 5

Recherche 7
Programmes mobilisateurs 7
Proof of concept 7
Spin-off 8
FIRST Spin-off et FIRST Post-Doc 8
Programmes d'excellence 9
Evaluation ex-post de la recherche 9
Bourses FRIA 10
Welbio 10
Stratégie et structures de recherche 10
Plan d'actions « Wallonie-Bruxelles » pour la recherche 10
Ressources humaines et moyens nécessaires à la recherche 11
Promotion et coopération internationales 11
Mise en réseau des opérateurs d'intermédiation scientifique et technologique 11

Formation 12
Bassins de vie 12
Bassins scolaires 12
Conventions sectorielles 12
Promotion des métiers 13
Orientation des demandeurs d'emploi 13
Accessibilité des centres de compétence à l'enseignement 13
Plan langues 14
Plan « métiers en demande » 15
Formation en alternance 16

Emploi 16

Création d'activités 17
Esprit d'entreprendre 17
Faciliter l'entrepreneuriat 18
International 19
Aides aux entreprises 21

Infrastructures 22
Sites pollués 23
Parcs d'activités économiques 23
Eco-zonings 24
Infrastructures d'accueil en zones franches urbaines et rurales 24
Ports autonomes 25

Maisons de repos et crèches 26

Développement durable 26

Alliance Emploi-Environnement ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Economie verte..... 26

Développement durable dans les services publics 29

Indicateurs complémentaires au PIB 30

Dynamiques transversales 30

Simplification administrative..... 30

Identité wallonne 31

Financement alternatif.....31

Budget 32

Evaluation du Plan Marshall 2.vert.....32

Introduction

Pour rappel, le Plan Marshall 2.vert a été **approuvé définitivement le 3 décembre 2009**. Il s'agit du plus important plan de développement socio-économique et durable initié en Wallonie, dont le budget s'élève à **2,75 milliards €**, autour des **axes structurants** suivants :

- Le capital humain ;
- Les Pôles de compétitivité et les réseaux d'entreprises ;
- La recherche scientifique ;
- La création d'activités et d'emplois de qualité ;
- Les Alliances Emploi-Environnement ;
- L'emploi et le bien-être social ;
- La promotion transversale du développement durable à travers l'ensemble des politiques publiques ;
- Le renforcement du partenariat public et la promotion d'une conscience wallonne source de mobilisation.

Dans la foulée des Actions prioritaires pour l'Avenir wallon (premier Plan Marshall), le Plan Marshall 2.vert incarne, pour l'ensemble des membres du Gouvernement de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Un travail en commun, entre la Wallonie et la Communauté française, pour un redéploiement socio-économique et durable ;
- Une volonté de poursuivre la nouvelle gouvernance dans la mise en œuvre des politiques publiques, notamment par l'objectivation des choix ;
- Une mobilisation de l'ensemble des forces publiques, mais également citoyenne et « entreprises » ;
- Un pilotage et une évaluation rigoureux et permanents, suivant une logique de réalisations d'objectifs et de résultats.
- Ce document synthétise l'ensemble des réalisations du Plan Marshall 2.vert, à février 2012. Pour certaines mesures, les réalisations observées sur la période du premier Plan Marshall sont rappelées.

Eléments concrets d'avancement

POLES DE COMPETITIVITE

- Dans le cadre du premier Plan Marshall, 5 Pôles ont été labellisés (BIOWIN, SKYWIN, WAGRALIM, LOGISTICS IN WALLONIA, MECATECH) et, sur les 5 premiers appels à projets, 145 projets (recherche, formation, investissement) ont été labellisés pour un montant d'aide publique total de 290 millions €.

- En février 2010, le Gouvernement a lancé un 6ème appel, le premier financé dans le cadre du Plan Marshall 2.vert. A l'issue de l'appel, le Gouvernement a labellisé 44 projets pour un montant global de presque 80 millions €.

- En octobre 2011, le jury international des Pôles a évalué les projets dans le cadre du 7ème appel. A l'issue de cet appel, le Gouvernement a labellisé 36 projets pour un montant global de presque 62 millions €.

- Le Gouvernement a par ailleurs lancé, en décembre 2011, le 8ème appel à projets. Ce dernier est exclusivement consacré à la thématique du « Développement Durable ».

- En février 2011, et toujours dans le cadre du PM 2.vert, le Gouvernement a labellisé un 6ème Pôle de compétitivité. Ce dernier, dénommé « GREENWIN », est consacré à la chimie durable et aux matériaux durables. 15 projets ont déjà été labellisés lors du 6ème appel, pour un montant global d'un peu moins de 60 millions € et 1.903 créations d'emplois sont annoncées. En termes d'intermédiation, 101 acteurs différents sont actifs dans les dynamiques du Pôle. Ce dernier semble donc initier un travail de réseautage au sein de son secteur.

- Depuis leurs créations, ce sont 2.548 emplois maintenus et 3.951 emplois créés qui ont pu être annoncés dans le cadre de la politique des Pôles de compétitivité.

- Au cours de l'année 2011, l'AWEX a poursuivi son aide à la mise en œuvre des plans d'internationalisation des Pôles de compétitivité, dans le cadre des conventions de financement que l'Agence a établies avec chaque Pôle. L'AWEX a ainsi pu contribuer à financer 167 projets ou démarches de promotion des exportations et de la visibilité internationale des Pôles. Parmi ces projets et démarches, il faut noter que l'AWEX a effectué au premier semestre 2011, en collaboration avec les Pôles de compétitivité, 17 actions à l'étranger ciblées sur leur stratégie de

développement international. Par ailleurs, depuis l'entrée en fonction des experts sectoriels jusqu'à fin 2011, les experts ont réussi 96 dossiers ayant mené à des investissements étrangers en Wallonie, pour un montant de 572 millions € et à la création de 1.716 emplois.

- En février 2011, deux projets d'investissement ont pu être concrétisés à travers la structure de la SOFIPOLE ; à savoir le projet d'une plateforme wallonne de production GMP pour essais cliniques et de production commerciale de produits de thérapie (5.000 milliers €) ainsi qu'au projet de création d'une Société de services pour le développement de la médecine translationnelle (projet CIM) (5.700 milliers €). Notons par ailleurs, qu'en décembre 2011, le Gouvernement a financé le plan d'expansion du Wallonia Biotech Coaching (WBC) sur la période 2012-2018 au travers de la SOFIPOLE, et ce, pour un montant de 4 millions €.

- Le 26 mai 2011, le Gouvernement a adopté les modalités d'élaboration des « Plateformes d'Innovation Technologique ». Ces dernières s'entendent comme des projets visant à la mise en place d'une infrastructure matérielle ou virtuelle, partagée et ouverte, offrant des compétences et services. Elles sont impulsées par les entreprises, validées par les Pôles et labellisées par le Jury international, en lien avec les Administrations concernées. L'objectif prioritaire des Plateformes d'Innovation Technologique est de permettre d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services innovants, au bénéfice des entreprises.

- L'avant-projet de Décret relatif à la reconnaissance des Pôles de compétitivité et réseaux d'entreprises, dénommé « Décret Clustering », a été soumis en 2ème lecture. Après des éventuelles corrections techniques, compte tenu de la législation européenne, le Décret devrait être adopté dans le courant du premier semestre 2012.

- Une note sur la stratégie de formation des Pôles a été présentée au Gouvernement en novembre 2011. L'objectif de cette note était la proposition d'une balise lors de l'élaboration des stratégies de formation des Pôles comme des projets de formations en tant que tels et de leurs évaluations.

- Les projets de simplification administrative des procédures liées aux Pôles de compétitivité suivent leur cours. Une version électronique des formulaires de dépôt de projets a ainsi vu le jour. Une étude SCM a été réalisée afin d'identifier les prochaines pistes d'amélioration et un marché public de service

est actuellement lancé afin de mettre en place un « Back Office » des Pôles, dont l'objectif final vise à simplifier le reporting.

RECHERCHE

Programmes mobilisateurs

- 8 projets de recherche dans le cadre du Programme mobilisateur WIST III ont été approuvés en septembre 2010, dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication, pour un montant d'aide publique de 6,3 millions €.

- En octobre 2010, le Gouvernement a approuvé le lancement d'un nouveau Programme mobilisateur dont les thèmes portent sur « l'Efficacité Energétique et les Energies Renouvelables », dénommé « Erable ». Ce programme de recherche vise à la mise en place d'appels à projets de recherche technologique et non technologique relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Le 1er appel à projets est financé à hauteur de 10 millions €. Ce 1er appel a été lancé le 17 décembre 2010 et s'est clôturé le 31 mars 2011. 57 projets ont été déposés pour un montant global éligible de 59,8 millions €. Sur base des avis émis par le jury international, le Gouvernement a décidé, en juillet 2011, de financer 16 projets de recherche.

- Le Programme « Erable » vient ainsi compléter les 15 projets de recherche financés lors des 3 Programmes mobilisateurs « Energie » et les 12 projets de recherche financés dans le cadre des 3 Programmes mobilisateurs « Recherche », tous financés dans le cadre du 1er Plan Marshall, pour un montant global de 21,9 millions €.

- Le 10 novembre 2011, le Gouvernement a approuvé le lancement du Programme mobilisateur « Réseaux Électriques Intelligents et durables » dit « RELIABLE ». L'objectif du programme est de financer des projets de recherche visant à permettre l'élaboration et la mise en place en Wallonie d'un réseau électrique durable, économiquement sain avec des pertes limitées et un haut niveau de qualité, de sécurité, et de fiabilité d'approvisionnement. L'appel s'inscrit par ailleurs dans le développement des Alliances Emploi-Environnement actuelles et futures.

Proof of concept

- Le 27 mai 2009, le Gouvernement a approuvé une expérience pilote visant la création de « fonds de maturation » des résultats de la recherche universitaire.

- Ce fonds vise à permettre de réaliser une preuve de principe (« Proof of Concept ») en aval de résultats probants, et en amont du projet de valorisation, soit via une Spin-off, soit via l'octroi d'une licence à un industriel. 28 projets ont été financés pour un budget global d'un peu plus de 2 millions €. La phase pilote de la mesure suit son cours et semble avoir trouvé son public. Ainsi, l'ensemble des fonds attribués aux Académies ont presque tous été alloués. L'AST a récemment mené une évaluation de la phase pilote et a conclu au succès de cette dernière.

Spin-off

- Depuis 2010, ce sont 71 Spin-off/Spin-out et structures innovantes qui ont été financées pour un montant global de décisions d'investissement de 19.369.054 € et environ 309 ETP annoncés.

- Depuis 2006, ce sont ainsi 270 structures qui ont fait l'objet d'un soutien financier de la part des pouvoirs publics permettant de la sorte la création de 1.130,45 emplois.

- Une évaluation de la politique des Spin-off a été réalisée et a permis de dresser un premier bilan de la politique « Spin-off » en Wallonie et d'identifier des pistes d'amélioration de la mesure.

- Afin de permettre aux acteurs des Spin-off de pouvoir bénéficier de soutien de « personnes ressources » en matière de gestion et de management, le Gouvernement a adopté, le 3 juin 2010, un dispositif de financement d'aide au management. La mesure envisagée, qui est additionnelle aux aides existantes et ciblées, vise au financement, par la Wallonie, de la rémunération des CEO. Cette dernière mesure s'applique également aux 110 entreprises soutenues dans le cadre du 1er Plan Marshall, et ce pour un montant global de 25,7 millions €.

- Elle remporte un franc succès auprès du public-cible. Un premier retour quantitatif et qualitatif sur la mesure a par ailleurs été réalisé par la SOWALFIN.

FIRST Spin-off et FIRST Post-Doc

- Dans le cadre de l'appel à propositions du Programme First Post-Doc 2010, 10 projets ont été retenus pour un montant total en subvention de 1.620 milliers €. Dans l'attente des résultats de l'évaluation du dispositif, il n'y a pas eu d'appel en 2011. Dans le cadre du 1er Plan Marshall, rappelons que 41 mandats avaient été comptabilisés.

- En 2012, un budget de 1.700.000 € est prévu dans l'enveloppe Plan Marshall 2.vert. Un nouvel appel à proposition a été lancé en janvier 2011 et s'est clôturé en février 2012. 16 dossiers ont été introduits. La sélection des dossiers s'effectuera en mai 2012.

Programmes d'excellence

- La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont développé, dans le cadre du 1er Plan Marshall, 3 Programmes d'excellence au travers des Universités, pour un montant global de 15 millions €. Ces programmes (NEOANGIO, CIBLES et DIANE) se poursuivent dans le cadre du Plan Marshall 2.vert. Au 30 juin 2011, les 3 Programmes cumulaient 63 emplois de recherche et 51 emplois techniques.

- Une évaluation des Programmes d'excellence a été réalisée en mai 2011 et a abouti à des propositions concrètes en vue des éventuelles poursuites des programmes arrivés à terme. L'option envisagée est de les poursuivre par des PPP (Partenariat-Public-Privé) organisés lors des appels classiques de la DGO6 mais financés via du budget du Plan Marshall 2.vert pour les projets issus des 3 Programmes d'excellence financés dans le cadre du Plan. A cette fin, un budget a été prévu en 2012.

Evaluation ex-post de la recherche

- En septembre 2010, les modalités pratiques d'une évaluation ex-post de la recherche ont été définies. L'objectif de cette mesure est d'aboutir, d'une part, à évaluer l'ensemble des projets de recherche financés par des fonds publics, et, d'autre part, à développer une procédure commune d'évaluation entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce faire, une phase pilote sur les projets financés par des fonds wallons a été menée de février 2011 à juin 2011. Sur base de cette évaluation, de nouveaux questionnaires seront prochainement élaborés et permettront de poursuivre la mesure pour les nouveaux projets de recherche arrivés au terme de leur financement.

- Une étude visant à identifier des critères liés à la rencontre des objectifs de « développement durable » dans le cadre spécifique de la recherche scientifique a été finalisée en octobre 2011. Les résultats de cette étude seront prochainement intégrés dans la nouvelle version des questionnaires d'évaluation.

Bourses FRIA

Le 1er Plan Marshall avait permis de financer 120 bourses FRIA supplémentaires afin qu'un total de 600 soient financées conjointement par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie conjointement. L'effort financier a été maintenu dans le cadre du Plan Marshall 2.vert. Parmi les bourses financées par la Wallonie, au moins 30 recherches sont liées aux domaines prioritaires de la Région, en particulier ceux des Pôles de compétitivité. Le budget 2010 a été reconduit en 2011. Les candidats sélectionnés ont commencé leurs travaux en octobre 2011. Une évaluation ex ante et ex post a été mise sur pied en octobre 2011.

Welbio

- Le Welbio (Walloon Institute for Leadership in Life Sciences) a été mis sur pied et le directeur a été recruté. Un 1er appel a été lancé et 15 projets on été sélectionnés pour un montant global de 9,5 millions €. Les projets financés ont débuté début février 2011 et ont contribué, jusqu'à présent, à la création de 33 emplois.

- Un nouvel appel à projets a été lancé en février 2012 par le Conseil d'Administration du WELBIO.

Stratégie et structures de recherche

- La Stratégie de développement et d'investissement dans la recherche a été approuvée par les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en mars 2011. L'Arrêté d'exécution de l'article 117 du Décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation a été adopté le 14 juillet.

- Une proposition de structure pour le CPS Wallonie-Bruxelles a été soumise au Gouvernement en décembre 2011. Le projet est actuellement soumis à l'avis du Conseil wallon de la politique scientifique avant approbation par le Gouvernement. La date de mise en œuvre effective du Conseil sera fonction, une fois le projet approuvé, des délais d'adoption des textes législatifs.

Plan d'actions « Wallonie-Bruxelles » pour la recherche

- Un plan d'actions conjoint Wallonie-Bruxelles (CF, RW et RBC), comprenant 10 actions, a été adopté en mars 2011 par le Gouvernement interfrancophone. Un groupe de travail permanent a été mis sur pied pour assurer la coordination et le suivi du plan. Un rapport sera présenté au printemps 2012 au Gouvernement interfrancophone.

- Deux programmes conjoints ont été négociés entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale et lancés en 2011 : appel à micro-projets de sensibilisation aux sciences et métiers de la recherche intitulé « Plus tard je serai … Einstein ou Marie Curie » et Programme mobilisateur dans les domaines de l'environnement et du développement durable sous la dénomination « WBGreen ».

Ressources humaines et moyens nécessaires à la recherche

- Le partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses a été adopté en mai 2011. Ce partenariat est le plan de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la mise en place de la Charte européenne du chercheur. Deux thèmes prioritaires ont été ajoutés : l'égalité hommes-femmes et la promotion de l'accès à l'emploi après le doctorat.

- Un marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un cadastre des équipements de la recherche a été attribué par la DGO6 en février 2012. La mise sur pied opérationnelle du cadastre est prévue d'ici la fin 2012.

Promotion et coopération internationales

La convention de coopération entre les deux National Contact Point (Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles) a été signée et présentée au Gouvernement en mai 2011. Par une meilleure répartition des tâches et des complémentarités des 2 NCP, cette convention vise une efficacité accrue de leurs actions respectives.

Mise en réseau des opérateurs d'intermédiation scientifique et technologique

Le tableau de bord commun à l'AST et aux opérateurs du réseau est à présent défini. Les indicateurs AST, ceux de fonctionnement du réseau ainsi que des indicateurs propres aux opérateurs ont été déterminés. Un premier travail d'analyse a pu être réalisé.

Des actions de sensibilisation des opérateurs à l'intérêt de la démarche ainsi que leur formation ont été effectuées en parallèle.

Un rapport d'évaluation de l'AST a été réalisé par des consultants externes et remis au Gouvernement en décembre 2011.

FORMATION

Bassins de vie

La création des bassins de vie dans le domaine de l'Emploi, la Formation et l'Enseignement se met en place par étapes : présentation d'une note d'orientation en mai 2010, mise en place d'un groupe de travail technique pour proposer les adaptations nécessaires à la rationalisation et à la mise en adéquation des découpages territoriaux existants, analyser la compatibilité de ces découpages avec les autres matières communautaires, analyser l'opportunité ou non de construire un bassin unique regroupant la zone du Brabant wallon et de Bruxelles Capitale.

Parallèlement, un deuxième groupe de travail a été chargé de définir ce que recouvre le concept de pôles de synergies et de faire des propositions/recommandations sur les appels à projets y relatifs.

Les rapports des groupes de travail ont été présentés aux Gouvernements en novembre 2011. Les différentes instances seront consultées sur les propositions au 1er semestre 2012, en vue d'élaborer un avant-projet d'Accord de Coopération.

Bassins scolaires

Dans l'attente du 1er appel à projets, 17 projets « hors Décret » ont été sélectionnés par le Gouvernement pour l'année scolaire 2010-2011, la plupart visant la promotion/sensibilisation des métiers techniques et professionnels. Ces projets sont pratiquement tous terminés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Décret relatif à la création des Instances sous régionales de pilotage de l'Enseignement qualifiant et l'octroi d'incitants (bassins scolaires), un 1er appel à projets a été lancé en octobre 2010. Le Gouvernement a sélectionné 87 projets en juillet 2011 et 76 sont actuellement mis en œuvre (la mise en œuvre est conditionnée au nombre d'élèves effectivement inscrits dans les options concernées) : 55 projets visent le maintien d'options faiblement peuplées, 21 projets visent la création d'options dans les secteurs en tension.

Un 2ème appel à projets a été lancé en octobre 2011. La sélection sera réalisée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en mai 2012.

Conventions sectorielles

4 conventions-cadres ont été renouvelées avec les partenaires des secteurs suivants : construction, non-marchand, HORECA et électricité.

Les négociations avec les autres secteurs se poursuivent et les conventions avec les 4 secteurs suivants devraient être signées d'ici la fin

du premier semestre 2012 : Garages – Carrosseries – Commerce du métal, Industrie métallique et technologique, coiffure et chimie.

La convention spécifique liant le FOREM et l'IFAPME au secteur de la construction a été renouvelée fin décembre 2011.

Promotion des métiers

- 36.628 demandeurs d'emploi ont participé à des actions de sensibilisation dans les Carrefours Emploi-formation (séances collectives ou individuelles) sur les métiers en demande entre janvier 2010 et décembre 2011. Parmi ceux-ci, 5.106 ont participé à des séances sur des métiers liés à la 1ère Alliance Emploi-Environnement (construction / rénovation durable).

  Pour rappel, cette action avait été initiée en 2008 dans le cadre du 1er Plan Marshall. En 2 ans, 10.672 demandeurs d'emploi avaient participé à des actions collectives de sensibilisation sur les métiers en demande.

- Parallèlement, les premières étapes du plan intégré de promotion des métiers ont été franchies : clarification des concepts, cadastre des acteurs de promotion, rencontres individuelles de ces acteurs, recensement de leurs actions, organisation d'une table ronde en juin 2011.

  Avant de fédérer les actions, le Gouvernement a décidé de passer par une 1ère étape de fédération des acteurs autour d'un projet commun : l'organisation de « villages métiers », organisés en février 2012 à Gosselies, Liège et Bruxelles.

Orientation des demandeurs d'emploi

Le dispositif « essais-métiers » visant à permettre aux demandeurs d'emploi de tester 3 métiers de manière pratique a été mis en place en janvier 2010 au FOREM, en juin 2011 à l'IFAPME et depuis décembre 2011 auprès des opérateurs EFT/OISP. Entre janvier 2010 et décembre 2011, 2.120 demandeurs d'emploi en ont bénéficié. Parmi ceux-ci, 973 ont testé au moins un métier lié à la 1ère Alliance Emploi-Environnement.

Accessibilité des centres de compétence à l'enseignement

Entre janvier 2010 et décembre 2011, 1.355.736 heures de formation des centres de compétence wallons ont été dispensées à 80.217 élèves et 15.481 professeurs de l'Enseignement technique et professionnel, de l'Enseignement supérieur non universitaire et de l'Enseignement de promotion sociale. Parmi celles-ci, 145.985 heures ont été dispensées dans les métiers « verts ».

Cette action, initiée dans le 1er Plan Marshall, avait permis à 122.839 élèves et enseignants d'avoir accès à des équipements de pointe dans les centres de compétence wallons, représentant 2.149.243 heures de formation en 4 ans.

Plan langues

- 604.883 heures de formations intensives en langues ont été dispensées à près de 7.500 demandeurs d'emploi entre janvier 2010 et décembre 2011. Initiées dans le 1er Plan Marshall, ces réalisations s'ajoutent aux 1.561.401 heures dispensées entre 2006 et 2009.

- 728 demandeurs d'emploi ont bénéficié de bourses d'immersion linguistique pour des stages en entreprise dans une autre communauté / pays ou pour parfaire leurs connaissances linguistiques en écoles de langues. Le 1er Plan Marshall avait déjà permis d'octroyer 2.884 bourses aux demandeurs d'emploi et travailleurs.

- 826 rhétoriciens ont bénéficié d'une bourse d'immersion pour un séjour d'une année, d'un ou deux semestres en langue étrangère entre septembre 2010 et décembre 2011, augmentant ainsi les réalisations du 1er Plan Marshall qui avait permis à 3.239 rhétoriciens de développer leurs compétences linguistiques. Le dispositif autorise depuis cette année l'obtention d'une bourse pour un seul semestre.

- Entre janvier 2010 et décembre 2011, 1.062 personnes ont bénéficié du programme EXPLORT (demandeurs d'emploi et étudiants de l'enseignement supérieur), parmi lesquels 762 ont bénéficié d'une bourse grâce aux crédits dégagés par le Plan Marshall 2.vert. Pour rappel, le programme EXPLORT initié dans le 1er Plan Marshall avait touché 1.041 bénéficiaires.

- Les premières bourses d'immersion linguistique pour les apprenants du réseau IFAPME ont été octroyées en décembre 2011. Les projets démarrent début 2012 et visent à permettre aux apprenants d'effectuer un stage en entreprise ou une formation en école de langues.

- Le 10 novembre 2011 a été lancée la plateforme « Wallangues » offrant gratuitement aux citoyens des formations e-learning dans les 3 langues nationales et l'anglais.

- En 2012, les autres actions du plan langues seront mises en œuvre : bourses BRIC pour les étudiants, bourses d'immersion

pour élèves de l'enseignement qualifiant, chèques formation langues pour les travailleurs.

Plan « métiers en demande »

- 82.731 demandeurs d'emploi (jeunes ou positionnés sur un métier en demande) ont bénéficié d'un entretien de bilan auprès d'un conseiller référent entre janvier 2010 et décembre 2011, dont 45.571 jeunes de moins de 25 ans.

- 16.171 demandeurs d'emploi ont réalisé un test de compétences (screening) sur des métiers en demande ou en lien avec le développement durable. 2.126 tests ont été réalisés sur les métiers de la 1ère Alliance Emploi-Environnement.

  L'outil de screening a été développé dans le 1er Plan Marshall. Entre 2006 et 2009, 21.630 screenings avaient été réalisés.

- 1.362.474 heures additionnelles de formation qualifiante ont été dispensées par le FOREM grâce aux crédits Plan Marshall 2.vert en 2010 et 2011. Parmi celles-ci, 707.910 heures « vertes » ont été dispensées pour améliorer les compétences liées aux métiers de la 1ère Alliance Emploi-Environnement.

  Rappelons que le 1er Plan Marshall avait également permis de dispenser des formations additionnelles aux demandeurs d'emploi. En 4 ans, 3.514.224 heures de formation additionnelles ont ainsi été organisées à leur intention.

- Les formations pré-qualifiantes seront mises en œuvre à partir de 2012, exclusivement dans les métiers verts.

- 142.419 transmissions d'offres d'emploi ont été réalisées entre janvier 2010 et décembre 2011. En 2009, dans le cadre du 1er Plan Marshall, 89.807 transmissions d'offres avaient été réalisées.

- 39.512 demandeurs d'emploi ont participé à des séances de préparation et/ou des rencontres directes avec des employeurs entre janvier 2010 et décembre 2011.

- Dans le cadre des actions de mobilité interrégionale vers la Flandre, 16.654 demandeurs d'emploi disposent d'un plan d'action individuel contenant une ou plusieurs actions visant une insertion en Flandre.

  En 2011, les équipes mixtes ont géré 5.543 postes de travail (garantie que les employeurs sont prêts à recruter des demandeurs d'emploi wallons) et 53 job datings ont été organisés

Les actions menées dans le cadre de la mobilité interrégionale ont permis d'insérer 1.467 demandeurs d'emploi en Flandre en 2011.

Formation en alternance

- Grâce aux crédits Plan Marshall 2.vert, 72.431 heures de formation en alternance ont été dispensées aux apprenants du réseau IFAPME entre janvier 2010 et décembre 2011, dont 42.376 heures « vertes ». Rappelons que l'action poursuit l'objectif du 1er Plan Marshall qui visait à amplifier la formation en alternance, et dont les résultats faisaient apparaître une augmentation du nombre de contrats d'alternance de 622 unités sur la période 2006 – 2009.

- Le processus qui vise la reconnaissance des titres de l'IFAPME pour l'accès aux examens de recrutement dans les Pouvoirs locaux suit son cours.

- Les premières expériences-pilotes de l'alternance dans l'enseignement supérieur ont démarré en septembre dans 4 nouveaux masters : gestion de la production, gestion de chantier (orientation construction durable), génie analytique (finalité biochimie), et Facility Management.

- L'expérience-pilote de formation en alternance à destination des demandeurs d'emploi, menée conjointement par le FOREM et l'IFAPME, démarrera au mois de mars 2012 avec le secteur de la construction.

- Le Gouvernement a marqué son accord sur l'ouverture de 10 places de stages en alternance au sein du SPW. La formation démarrera au fur et à mesure de l'inscription des candidats.

- En parallèle à cette expérimentation, une réflexion visant la reconnaissance des titres de l'IFAPME pour l'accès aux examens de recrutement au sein du SPW est en cours.

EMPLOI

- Pérennisation des postes APE marchands et APE jeunes créés dans les Actions prioritaires pour l'Avenir wallon : au 31 décembre 2011, on compte 959 APE (ETP) pérennisés, représentant 1.026 travailleurs.

- Pérennisation des postes APE et PTP dans les services de l'accueil de l'enfance et d'aide aux personnes : au 30 septembre 2011, on compte 1.920 APE (ETP) et 435 PTP (ETP) pérennisés, représentant respectivement 2.655 et 520 travailleurs.

- Des appels à projets ont été lancés dans le cadre de l'aide aux personnes handicapées et aux autres publics relevant de l'action sociale. Ils visent la création de 260 postes APE. Les premiers recrutements sont effectifs depuis le 1er février 2012.

- Dans le cadre de la première AEE, il est prévu la création de 195 ETP APE/PTP. A ce jour, des appels à projets ont été lancés pour la création de 150 ETP APE marchands et non-marchands.

CREATION D'ACTIVITES

Esprit d'entreprendre

- Le Forum « Esprit d'Entreprendre » a démarré ses premiers travaux en novembre 2011.

- Programme 2010-2011 : 13 actions labellisées ont touché 20.956 jeunes et 976 enseignants ;

- Programme 2011-2012 : 12 actions labellisées ont touché, au premier semestre de l'année scolaire, 8.872 jeunes ;

- Le 4ème appel à projets « entrepreneuriaux » a permis de sélectionner 53 projets qui ont touché 3.855 jeunes et 446 enseignants. ;

- Outils pédagogiques diffusés: « Petites leçons d'enthousiasme et de créativité » (3.000 exemplaires), la Bande dessinée « Antoine et Laura créent leur entreprise » (50.000 exemplaires), « CréaLoi », « Planète entreprendre », « Kid attitude » (43.000 exemplaires en tout), « 50 minutes pour entreprendre » ;

- Dans le cadre des actions orientées vers les jeunes, des appels à projets 2011-2012 ont été lancés avec les 5 catégories suivantes :
  - ECO (Alliance Emploi-Environnement) ;
  - PEDA (Stages en entreprises) ;
  - OPEN (Projets entrepreneuriaux) ;
  - CAMPUS (Animations de campus) ;
  - PEPS (Initiatives nouvelles).

- Les « Ateliers de l'Esprit d'Entreprendre », ateliers de formation à la créativité entrepreneuriale à destination des enseignants, ont été organisés en 2010 et ont attiré 241 enseignants, on en dénombre 190 en 2011 ;

- La phase-pilote d'acculturation à l'entrepreneuriat s'est clôturée en juin 2011 et a permis à 4 établissements de placer 89 étudiants dans un processus entrepreneurial ;

- Une convention (Planète–métier) a été signée en vue du démarrage de la phase pilote d'acculturation en entreprise 2011-2012, à destination des enseignants et futurs enseignants ;

- L'édition 2011 du Grand prix wallon de l'Entrepreneuriat a eu lieu en octobre 2011. On dénombre 153 candidatures pour 5 prix décernés (dont un pour le développement durable et un pour la femme entrepreneure) ;

- La plateforme SAACE, visant à mettre en réseau les Structures d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi, a été constituée en juin 2011 avec les SAACE agréées et s'est réunie à nouveau en mars 2012.

<u>Faciliter l'entrepreneuriat</u>

- La première phase de l'évaluation des opérateurs de stimulation économique est terminée et a été présentée au comité de suivi du FEDER, aux opérateurs et Conseil d'Administration de l'ASE.

- Le « Portail Entreprises » est en cours de développement et la finalisation de la phase technique est terminée.

- Concernant le renforcement de la présence et de la professionnalisation des outils d'animation économique, les activités suivantes ont été menées :
  - L'« *ASE summer event* » a démarré en août 2011 et les premiers cours de l' « Académie ASE » (ayant pour objectif de former les opérateurs d'animation économique) sont dispensés.
  - Les actions spécifiques de l'ASE se sont poursuivies avec les « ateliers innovation » pour lesquels on dénombre 42 commerces participants en 2010 et dans le cadre des routes du commerce, 152 commerçants ont été sensibilisés en 2010 et 146 en 2011 ;
  - Un benchmarking en matière de mentorat (accompagnement au développement des entreprises) s'est terminé en mars 2011.

- Le « Master class en Intelligence stratégique » a démarré en août 2011 avec 16 participants et la Chaire en Intelligence stratégique a repris à la rentrée académique.

- Le projet-pilote de benchmarking entre le réseau des CEEI wallons (Centres Européens d'Entreprise et d'Innovation), dont

l'objectif est d'identifier les bonnes pratiques, les outils et les métiers développés au sein des CEEI et de les mutualiser, est clôturé et l'action a démarré ;

- Les actions menées dans le cadre du réseau européen d'ambassadrices de l'entrepreneuriat féminin se poursuivent.

International

- Dans le cadre du lancement d'une campagne de visibilité internationale de la Wallonie en collaboration avec la Région bruxelloise, une première mission de consultance relative à la création d'une stratégie de marque (branding) de la Wallonie a été lancée. La première étape stratégique vient d'être finalisée. Dans les prochaines semaines, le Gouvernement décidera quel choix adopter parmi les pistes stratégiques avancées au niveau du futur positionnement de la Wallonie et de la méthodologie d'implantation de la marque à l'International. La phase opérationnelle démarrera concrètement en mai 2012.

- Depuis son ouverture en 2010, le « China Welcome Office » de Mons a assuré activement l'accueil d'une quinzaine de sociétés chinoises. Un nouveau centre de services dédié à l'encadrement des entreprises indiennes a été inauguré en mars 2010 à Liège. Il a encadré et accompagné 9 entreprises indiennes. Le 3ème centre de services dédié au marché d'Amérique latine a été inauguré en novembre 2011. L'animateur recruté est actuellement en formation auprès du siège central de l'AWEX.

- Un mécanisme souple et innovant de « chèques-coaching » a été opérationnalisé fin septembre 2011 au sein de l'AWEX, en collaboration avec l'Union Wallonne des Entreprises. Il s'agit de la mise à disposition des entreprises wallonnes d'un réseau de coachs de haut niveau pouvant les épauler dans leurs démarches de partenariats à l'International. Une campagne de communication auprès du public cible accompagne périodiquement l'action. Actuellement, 27 entreprises wallonnes ont fait appel à ce mécanisme pour un budget de 135.000 €.

- Au 31 décembre 2011, la Sofinex est intervenue en faveur de 19 PME et de 5 grandes entreprises sous la forme de financements directs, pour des montants respectifs de 3.095.000 € et 1.732.393 €.

- Les montants d'intervention de la SOFINEX pour les lignes Pays émergents s'élèvent, au 31 décembre, à 14.351.182 €, pour 42 contrats obtenus par les entreprises. Dans le cadre du 1er Plan Marshall, le montant total des interventions pour ces lignes

s'élevait à 7.695.947 €, représentant l'obtention, par des entreprises wallonnes, de 46 contrats.

- Au niveau des Trust Fund, la SOFINEX :
  - a renforcé le programme FINPYME initié par l'AWEX (promotion du développement du secteur privé en Amérique latine et dans les Caraïbes) ;
  - participe au programme Fellowship au sein du groupe IDB (Inter American Development Bank). Ce programme bénéficie à 2 stagiaires.

- Une partie des crédits Marshall dédiés à la constitution d'un espace conjoint de cofinancement avec la BID ont été utilisés en 2011 au subventionnement de l'ASBL ARDEMAC. Cette ASBL a pour but de porter le projet « PICCTRA » (Point d'Information, de Contact, de Coaching et de Training), centre d'assistance technique sur l'Economie musulmane.

<u>Aides aux entreprises</u>

- Le service de médiation de crédit, nommé « Concileo », est intervenu en faveur de 153 entreprises depuis le démarrage du Plan Marshall 2.vert.

- Depuis le début du Plan Marshall 2.vert, 51 prêts subordonnés pour un montant de 9.360.500 € ont été octroyés par la SOWALFIN dans le cadre de transmissions d'entreprises.

- Pour ce qui concerne l'octroi de la garantie SOWALFIN dans le cadre d'opérations de transmission réalisées par les INVEST, un premier dossier a été accepté pour un montant de garantie de 500.000 €.

- La SOWACCESS poursuit ses actions de mise en place d'outils de sensibilisation et d'information, notamment envers les repreneurs (test en ligne pour les candidats repreneurs, promotion de formations, organisation de clubs repreneurs).

- Depuis sa création en novembre 2010, l'AISBL Transeo (mise en réseau de professionnels du secteur de la transmission) compte 37 membres de 13 pays et poursuit ses activités en vue de stimuler le marché de cession/reprise d'entreprises aux niveaux local et international.

- Dans le cadre du produit mixte automatique, la SOCAMUT a octroyé 49 produits automatiques pour un montant de:
  - 821.320 € sous la forme de garantie ;
  - 455.570 € sous la forme de prêts subordonnés.

- Dans le cadre du soutien à l'entrepreneuriat féminin, 51 femmes entrepreneures ont bénéficié d'un soutien via le produit de contre-garantie de la SOCAMUT (50) ou un cofinancement (1). Les engagements du groupe SOWALFIN se détaillent comme suit : 1.067.782 € sous la forme de contre-garantie et 200.000 € sous la forme de prêts subordonnés.

- On comptabilise 5 dossiers en faveur d'entrepreneurs faillis : les engagements en garantie s'élèvent à 254.250 € et en cofinancement à 49.500 €.

- Au niveau du renforcement des dispositifs de garantie, on comptabilise 7 dossiers pour lesquels la SOWALFIN a octroyé une garantie en-tête, correspondant à un montant de garanties de 803.750 €.

INFRASTRUCTURES

- En ce qui concerne l'avancement des 121 projets SAR (sites peu ou pas pollués) initiés dans le 1er Plan Marshall et se poursuivant dans le Plan Marshall 2.vert, 12 projets ont été transférés sur d'autres sources de financement. Sur les 109 sites restants, 104 projets ont démarrés les travaux, dont 66 sites sont complètement réaménagés ;

- L'enveloppe affectée à la réalisation des projets de SAR du 1er Plan Marshall s'élève à 104.950.000 € en financements alternatifs ;

- Une première liste de 16 sites à réaménager par les crédits alternatifs dégagés par le Plan Marshall 2.vert a été approuvée par le Gouvernement fin décembre 2010, représentant un total de 31.168.000 € de l'enveloppe SAR SOWAFINAL 2 de 100.000.000 €. A ces sites s'en ajoutent 6 autres initiés dans le cadre du 1er Plan Marshall ;

- Sur ces 22 sites (dont un a été abandonné), 17 disposent d'un Arrêté de reconnaissance, 11 projets sont propriété de l'opérateur, 2 projets disposent d'un permis d'urbanisme autorisant les travaux de réhabilitation ;

- Un appel à projets en vue de constituer une seconde liste de SAR a été clôturé en juin 2011. Une seconde liste de SAR a été présentée au Gouvernement en décembre 2011, mais n'a pas été approuvée.

Sites pollués

- En ce qui concerne l'assainissement des 30 sites pollués initiés dans le 1er Plan Marshall et se poursuivant dans le Plan Marshall 2.vert : 12 projets sont complètement finalisés et 14 projets ont démarré leurs travaux au 31 janvier 2012. L'enveloppe, actualisée, affectée à la réalisation des projets de sites pollués du 1er Plan Marshall s'élève à 247.613.768,57 € en financements alternatifs ;

- Une première liste de sites à dépolluer (7 confirmés et 19 proposés) par les crédits alternatifs dégagés par le Plan Marshall 2.vert a été approuvée par le Gouvernement fin décembre 2010. Sur les 7 sites confirmés, les études d'orientation et de caractérisation sont terminées pour 2 sites et sont en cours pour 2 autres. Un chantier a démarré. Les études complémentaires ont été réalisées pour les 19 autres sites proposés. Deux Arrêtés de réhabilitation ont été délivrés. L'enveloppe actualisée est de 121.136.231,43 € ;

- Une seconde liste de sites pollués, établie sur base des informations et de la méthodologie fournies par la SPAQuE, a été présentée au Gouvernement en décembre 2011 mais n'a pas été approuvée.

Parcs d'activités économiques

- En ce qui concerne l'avancement des 81 projets ZAE (Zones d'activités économiques) initiés dans le 1er Plan Marshall et se poursuivant dans le Plan Marshall 2.vert, 26 projets ont été retirés ou transférés sur d'autres sources de financement et 1 projet a été ajouté en juillet 2010. Sur les 56 projets restants : 20 projets sont complètement finalisés et 34 projets ont démarré les travaux à ce jour. Les 2 projets restants sont liés à la bonne fin des acquisitions. L'enveloppe affectée à la réalisation des projets ZAE du 1er Plan Marshall s'élève à 191.712.068 € en financements alternatifs.

- Le plan prioritaire ZAE bis, approuvé par le Gouvernement en juillet 2008, a été évalué. Le nouveau programme de création de parcs d'activités économiques concerne 40 projets pour une superficie de 1.712 hectares. Les procédures d'aménagement du territoire (modification du plan de secteur) sont finalisées pour 1 projet et sont en cours pour 7 autres projets. La 2ème phase du programme consistait à proposer des alternatives en zones urbanisables. Le Gouvernement a retenu, le 15 décembre 2011, 20 projets pour un total de 408 hectares.

- Une liste de 46 projets ZAE à financer par les crédits alternatifs dégagés par le Plan Marshall 2.vert a été approuvée par le Gouvernement en janvier et mai 2011.

- Cette liste intègre des projets initiés dans le 1er Plan Marshall (10 projets reportés), des projets issus de l'évaluation du plan ZAE bis (7) et de nouveaux projets d'équipement prioritaires structurants qui ne relèvent pas au sens strict du plan prioritaire bis (29). L'enveloppe affectée à ces projets dans le Plan Marshall 2.vert s'élève à 180.125.810 €. Les opérateurs ont planifié toutes les étapes de mise en œuvre et l'état des lieux des projets se présente comme suit : 32 projets sont en ordre au niveau des procédures d'aménagement du territoire, 22 projets disposent d'un Arrêté de reconnaissance de zone, 15 projets sont la propriété de l'opérateur, 10 projets disposent des permis leur permettant de démarrer entièrement ou partiellement les travaux et 1 chantier a démarré.

- La sélection des projets de micro-zones en tissu urbanisé a été réalisée en décembre 2010. 10 projets ont été retenus. L'enveloppe affectée à ces projets dans le Plan Marshall 2.vert s'élève à 10 millions €. Les opérateurs ont planifié toutes les étapes de mise en œuvre des projets et l'état des lieux des projets se présente comme suit : 7 projets sont en ordre au niveau des procédures d'aménagement du territoire, 1 projet dispose d'un Arrêté de reconnaissance, 4 projets sont propriété de l'opérateur et 1 projet dispose d'un permis autorisant les travaux d'équipement. Les travaux sont annoncés pour 2 projets en 2012.

Eco-zonings

L'expérience-pilote « éco-zoning » a été lancée en septembre 2010 auprès des opérateurs. 5 projets ont été retenus par le Gouvernement en avril 2011, sur base de l'évaluation d'un jury indépendant. Les porteurs de projets non subventionnés à ce stade ont été invités à remettre un projet amendé. Le Gouvernement sélectionnera les projets début 2012, sur base de l'évaluation du jury.

Infrastructures d'accueil en zones franches urbaines et rurales

- Le 3 juin 2010, le Gouvernement a lancé un appel à projets en vue de financer des infrastructures d'accueil des activités économiques en zones franches urbaines. 5 projets ont été approuvés par le Gouvernement le 16 décembre 2010. L'enveloppe affectée à ces projets dans le Plan Marshall 2.vert est de 15.000.000 €. Un projet complémentaire a été ajouté à cette

première liste le 19 mai 2011, pour un montant de 4.078.000 €. Ces projets viennent compléter les 49 projets d'infrastructures en zones franches urbaines et rurales financés dans le cadre du 1er Plan Marshall. Un appel à projets pour les infrastructures d'accueil en zones franches rurales a été lancé en juin 2010 et s'est clôturé en septembre 2010. Le 26 février 2011, le Gouvernement a approuvé 4 projets. L'enveloppe affectée à ces projets dans le Plan Marshall 2.vert est de à 3.000.000 €.

- Pour les acteurs économiques situés en ZFU et ZFR, le montant global des « boni zones franches » en 2010 s'élevait à 13.600.000 € en ZFU et d'un peu plus de 5.000.000 € en ZFR. C'est ainsi 454 acteurs économiques qui ont bénéficié des bonus zones franches urbaines, 399 acteurs économiques dans le cadre des zones franches rurales et une création estimée de 633 emplois.

- En 2011, le montant global des « boni zones franches » s'élève actuellement à presque 18.500.000 € en ZFU et presque 8.800.000 € en ZFR. C'est ainsi 346 dossiers qui bénéficient actuellement des bonus zones franches urbaines, 357 dossiers dans le cadre des zones franches rurales et une création estimée de 1.052 emplois.

- Un appel à projets pour les infrastructures de type « ateliers de travail partagés » en zones franches rurales a été lancé en juin 2010 et s'est clôturé en septembre 2010. Le 15 septembre 2011, le Gouvernement a approuvé la liste des projets retenus. C'est ainsi 4 projets d'ATP qui seront financés pour un montant global d'investissement de 2.190.000 €, un montant global d'aide publique de 1.500.000 € et une création estimée de 22 emplois.

Ports autonomes

En ce qui concerne l'état d'avancement des 9 projets des Ports autonomes initiés dans le 1er Plan Marshall et se poursuivant dans le Plan Marshall 2.vert : 4 projets sont complètement terminés, 4 projets ont démarré les travaux et 1 projet n'a pas démarré. Deux projets complexes qui ne pouvaient pas être finalisés dans les délais impartis ont été transférés par décision du Gouvernement, dans le cadre du Plan Marshall 2.vert. Il s'agit des projets Vaulx du PACO et Trilogiport du PAL. Ainsi, une enveloppe globale de 19.737.958 € a été transférée (3.863.768,57 €, et respectivement, de 15.874.189,57 € en part subsidiée) dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

Maisons de repos et crèches

Sur les 53 projets d'infrastructures maisons de repos financés partiellement par le Plan Marshall 2.vert, 5 ont démarré les travaux. Sur les 48 projets restants : 48 disposent d'une approbation d'avant-projet, 31 d'une approbation de projet ou d'un accord pour marché de promotion, 11 d'une attribution de marché et 1 projet est en attente de l'accord de principe sur marché de promotion.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Alliance Emploi-Environnement

- Le Plan pluriannuel a été approuvé en seconde lecture par le Gouvernement. En synthèse, le Plan propose des objectifs chiffrés et des normes en matière d'économies d'énergies et d'amélioration environnementale pour la rénovation du bâti existant et des actions concrètes de mise en œuvre de la 1ère Alliance, tant pour la stimulation de la demande privée et publique, que pour le renforcement de l'offre (recherche, formation, emploi, etc.).

- Les contrats multisectoriels ont été signés avec les partenaires début février 2012.

- Par rapport au volet SER, une étude de type « Front Pareto » visant à analyser, à l'horizon 2015, le type de SER optimum à insérer, en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable et du type de bâtiment, a été lancée.

- Par rapport au volet de PEB des bâtiments, une étude relative à l'évaluation des projections d'impact socio-économique et environnemental actuel et à venir des mesures existantes est en cours de réalisation.

- Sur la base de plusieurs études menées courant 2010 et 2011, une stratégie de développement liée à la mise en œuvre de biomasse certifiée est en cours d'élaboration.

- Par rapport au label « qualité des entreprises », la 1ère étape dans son élaboration s'est concrétisée par la mise en œuvre de la certification des installateurs. La 2ème étape, actuellement en cours de réalisation, vise la mise en place du contenu des formations relatives à la certification des installateurs d'énergie renouvelables.

- Par rapport à l'élaboration du label « bâtiment durable » relatif à la performance du bâtiment pris dans sa globalité, la Wallonie

travaille en collaboration étroite avec la Région bruxelloise. Un référentiel est actuellement en cours de réalisation.

- Par rapport aux certificats verts, le Gouvernement a approuvé en 3ème lecture la proposition de révision du mécanisme de certificats verts issue des conclusions des travaux de la table ronde organisée avec le secteur.

- Concernant les certificats blancs, le Gouvernement, en date du 7 avril 2011, a demandé à ce que la réflexion se poursuive. Le dossier sera prochainement présenté au Gouvernement.

- Visant l'allégement des procédures, une première fusion des primes « logements », « énergie » et « éco prêts » est entrée en vigueur en 2010.

- Un incitant financier, nommé « Ecopack », composé d'un prêt sans intérêt et d'une subvention, est en cours d'opérationnalisation avec la SWCS et le FLW (mai 2012). En effet, le Gouvernement a adopté les Arrêtés fixant les conditions d'octroi des Ecopack et validé le montage financier du dispositif d'aide.

- Au niveau de la poursuite du plan de rénovation du parc de logements publics visant l'amélioration énergétique des logements, les bases du programme d'investissements PIVERT pour la période 2010-2014 ont été posées. Le programme prévoit la rénovation énergétique de 10.000 logements publics pour un montant total de 425.000.000 €, dont 325.000.000 € à charge du budget Plan Marshall 2.vert. L'appel à projets vers les SLSP du mois d'avril dernier a permis d'identifier l'ampleur et le type des travaux. Le programme d'investissement pour les travaux « prioritaires » sera prochainement présenté au Gouvernement.

- Sur la base de l'évaluation de l'efficience des procédures et des pistes de solutions proposées par la SWL par rapport à l'accélération des procédures de rénovation et construction des logements publics, un projet de Décret modifiant le Code wallon du logement est en cours de préparation.

- Le Gouvernement a adopté, le 24 novembre 2011, les modalités de mise en œuvre des futurs appels à projets « exemplaires » en matière de construction et de rénovation durables.

Economie verte

- 15.000.000 € ont été dégagés en octobre 2010 pour soutenir les Spin-off, Start up et sociétés innovantes actives dans les technologies environnementales.

- L'étude de métabolisme des activités économiques de la Wallonie a débuté au mois de septembre 2011.

- Les actions prioritaires à destination du tissu industriel wallon en matière d'éco-conception sont en cours de préparation.

- L'ASBLl Wallonie Design, en collaboration avec l'ensemble des opérateurs actifs dans la thématique, a été mandatée pour réaliser et coordonner la mise en œuvre des actions de sensibilisation, de promotion et mise en réseau relatives à l'éco-design auprès du public cible. Un budget de 625.352 € sur 3 ans a récemment été alloué à cette mesure. Au courant du 1er trimestre 2012, une cellule « éco-design » sera opérationnelle au sein de l'ASBL pour la mise en œuvre des actions auprès du public cible.

- Concernant les actions de sensibilisation au "Développement durable", l'ASE a mis en œuvre un premier appel à projets « bourses innovation développement durable » en octobre 2010. 15 bourses de 15.000 € ont été octroyées sur les 30 dossiers de candidature reçus. Un deuxième appel à projets a été lancé le 25 octobre 2011 ;

- L'incubateur Wallonia Space Logistics, qui dispose depuis 2010 des moyens complémentaires pour développer des activités dans le secteur des nouvelles technologies environnementales, a accompagné, courant 2011, 7 projets de haut niveau (21 emplois « verts ») dans les technologies vertes (développement durable, sciences de l'ingénieur, amélioration des processus industriels).

- La construction de l'incubateur « Motorisations propres et mobilité durable », démarrée en avril 2011, est actuellement bien avancée. Le « Campus » poursuit le renforcement de l'équipement collectif du pôle et la formation du Post-master « Sustainable Automotive Technologies Engineer », en collaboration avec l'ULg (8 étudiants). La formation a été adaptée sur base de l'évaluation positive de l'expérience pilote de la 1ère année 2010-2011.

- Concernant l'Economie sociale et, plus concrètement, le lancement de 2 expériences pilotes relatives à l'implantation de « plateformes logistiques » de distribution urbaine à destination des commençants du centre ville via des entreprises d'insertion,

une pré-étude de faisabilité et de rentabilité a été finalisée. Les orientations ont été présentées début mars 2012. Une 2ème phase d'étude visant à objectiver les coûts, tant pour les villes partenaires de l'expérience que pour les entreprises d'économie sociale candidates pour porter le projet, a été lancée.

- Concernant la création d'un partenariat entre l'ASE et les Agences Conseils en Economie sociale, un groupe de travail mis en place en janvier 2011 a produit un Arrêté du Gouvernement accordant une mission déléguée à l'ASE afin de permettre le financement de projets globaux et structurants permettant de renforcer le rôle de l'économie sociale dans le développement socio-économique de la Wallonie. L'Arrêté du Gouvernement a été approuvé en seconde lecture en septembre 2011 ;

- Dans la perspective du lancement du 1er appel à projets pour promouvoir les éco-matériaux de construction au 1er trimestre 2012, un atelier de travail a été initié avec les acteurs concernés pour définir les matériaux de construction durable et les critères de sélection des projets.

- L'étude exploratoire concernant la mise en place du futur label « entreprise éco systémiques » et les étapes concrètes de mise en œuvre ont été définies courant 2011. La phase opérationnelle (lancement de la labellisation) est prévue pour fin 2012.

<u>Développement durable dans les services publics</u>

- Un groupe de travail a été mis sur pied en 2010 sur le thème de l'insertion de clauses sociales, environnementales et éthiques (ESE) dans les marchés publics du SPW et les achats durables. Un marché de services a été attribué fin 2011 pour assister le SPW dans la rédaction de clauses ESE pour les marchés de fournitures et de services, pour constituer une boîte à outils pour les acheteurs et pour dispenser des formations sur les marchés publics durables.

  Les marchés publics qui relèvent du Ministre du Développement durable envisagent de manière systématique des clauses environnementales. Plusieurs marchés publics du SPW intègrent également ce type de clauses (énergie, voitures, copieurs, etc.)

- Par ailleurs, le SPW a lancé, fin 2011, un marché de services en vue de faciliter l'émergence d'une politique d'achats durables en Wallonie. La réflexion associe des représentants d'OIP wallons, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de villes et communes wallonnes.

- Au niveau de la gestion environnementale, 3 démarches parallèles ont été entreprises par le SPW : réalisation d'audits énergétiques sur ses bâtiments principaux, démarche d'enregistrement EMAS (management environnemental) qui devrait aboutir fin 2012 pour 3 bâtiments, réalisation du bilan Carbone du SPW, première étape vers une démarche de « neutralité Carbone » (réduction et compensation des émissions directes et indirectes de Carbone de l'institution). Un projet de politique environnementale pour le SPW est en cours d'élaboration.

- Le plan de déplacement d'entreprise du SPW visant à favoriser une mobilité plus durable pour les agents a été approuvé en novembre par le Comité stratégique. Il comprend des actions telles que : favoriser le covoiturage, augmenter les transports en commun, poursuivre la politique de télétravail, promouvoir l'utilisation du vélo, rationaliser les déplacements de service, produire des fiches d'accessibilité multimodale des bâtiments, etc.

Indicateurs complémentaires au PIB

La liste d'indicateurs et le canevas élaborés par l'IWEPS ont servi de « base » à un travail participatif, impliquant un large panel d'experts en matière d'indicateurs complémentaires au PIB en septembre 2011. La mise en œuvre du processus en vue de la proposition d'indicateurs complémentaires au PIB se poursuit.

DYNAMIQUES TRANSVERSALES

Simplification administrative

- Sur les 23 formulaires Plan Marshall 2.vert identifiés en 2010 restants à simplifier en 2011, 3 ont été supprimés, 10 sont terminés, 5 sont en cours de simplification et 3 sont en validation. Les travaux de simplification n'ont pas démarré pour 2 formulaires ;

- Sur les 3 formulaires Plan Marshall 2.vert identifiés en 2011, 2 formulaires sont terminés et 1 est en cours de simplification ;

- Le Gouvernement a approuvé, le 24 novembre 2011, la note d'orientation définitive de la mise en œuvre de la Banque Carrefour d'échange des données, des sources authentiques et de leur cadre légal ;

- Une circulaire définissant le cadre juridique et les modalités d'application du principe de confiance a été approuvée par le Gouvernement le 20 juillet 2011. Depuis septembre 2011, une première liste de 8 dispositifs, relatifs aux entreprises, à screener, a été établie ;

- Concernant la traçabilité des paiements : l'implémentation du « facturier d'entrées » est effective dans les services du SPW et le basculement des applicatifs externes dans le facturier a été réalisé en 2011 ;

- La phase-pilote d'application du principe de la traçabilité des dossiers et des paiements par les pouvoirs publics s'est clôturée fin août 2011 ;

- Un document reprenant les pistes de simplification a été établi en vue d'identifier les possibilités de simplification au niveau du nouveau dispositif AEE. A cet effet, Easi-Wal a été associé à la mise en œuvre du nouveau dispositif Ecopack, cette association a consisté en la formalisation du « parcours usager » que doit réaliser un usager pour obtenir un « Ecopack »;

- Le Gouvernement a marqué son accord sur la désignation d'un fonctionnaire d'information (interface physique) au sein de la Direction générale opérationnelle 6 du SPW.

Identité wallonne

- Plusieurs outils pédagogiques sont en cours de réalisation : un corpus de « leçons » pédagogiques utiles à l'étude ou à l'enseignement de l'Histoire de la Wallonie et un recueil bibliographique des personnalités wallonnes.

- En ce qui concerne les dynamiques participatives on line, l'espace spécifique « Connaître la Wallonie » dans le cadre du portail wallonie.be est en cours de préparation (marché notifié, contenu du site confirmé), l'inauguration étant prévue fin mars 2012. Le concours photo « Wallonie, mon amour ! » se poursuit avec la réalisation d'une publication et d'une exposition itinérante.

FINANCEMENT ALTERNATIF

- Le financement des infrastructures SAR, ZAE, sites pollués, zones franches du Plan Marshall 2.vert se fera au travers de la SOWAFINAL. Le cahier des charges, pour un montant total de 455.000.000 €, a été approuvé par le Gouvernement en mai 2011. L'appel d'offres a été lancé et le marché a été attribué le 12 octobre 2011. La convention-cadre est en cours de signature.

Les modalités de clôture de SOWAFINAL 1 ainsi que les modalités pratiques de financement de SOWAFINAL 2 ont été présentées ce 17 février 2012 au public concerné.

- Le financement des infrastructures crèches et maisons de repos se fera au travers du CRAC.

- Un premier bilan des consommations au niveau des financements alternatifs, ainsi que de l'intervention régionale dans les coûts générés par ceux-ci, seront présentés au Gouvernement du 29 mars 2012.

BUDGET

- En ce qui concerne l'exécution des allocations de base déterminant le périmètre budgétaire du Plan Marshall 2.vert au sein du budget général des dépenses de la Wallonie, les engagements au 31 décembre 2010 totalisent 164.690 milliers €, soit une exécution de 94,94 % des crédits 2010. Les ordonnancements au 31 décembre 2010 totalisent 138.016 milliers €, soit une exécution de 95,75 % des crédits 2010. Si l'on tient compte des consommations internes aux OIP et autres institutions assimilées, les taux de consommations passent à 72,88 % en engagement et à 72,91% en ordonnancement. Ceci est lié notamment aux versements tardifs des subventions à certains OIP qui n'ont pu dépenser ces crédits en 2010.

- En ce qui concerne l'exécution des allocations de base déterminant le périmètre budgétaire du Plan Marshall 2.vert au sein du budget général des dépenses de la Wallonie, les engagements au 31 décembre 2011 totalisent 281.133 milliers €, soit une exécution de 91,32 % des crédits 2011. Les ordonnancements au 31 décembre 2011 totalisent 197.600 milliers €, soit une exécution de 89,59 % des crédits 20111. Si l'on tient compte des consommations internes aux OIP et institutions assimilées, les taux de consommations passent à 70,63 % en engagement, et à 64,40 % en ordonnancement. Ceci est lié d'une part à la prise en considération des reports de l'année 2010 et d'autre part, à la non-consommation, partielle ou

[1] Il est à noter qu'un montant d'1 million € a été prévu en 2011 pour financer les frais liés au financement alternatif SOWAFINAL 2. Seuls 500.000 € ont été dégagés sur les crédits Plan Marshall 2.vert (pour les volets ZAE et ports autonomes). Pour les volets sites pollués et sites à réaménager, le montant de 500.000 € (220.000 € pour les sites à réaménager et 280.000 € pour les sites pollués) a été engagé et ordonnancé via des crédits du Plan Marshall 1. La situation devra être régularisée en 2012.

complète, des subventions versées aux OIP, en particulier dans le secteur de la recherche, de l'innovation et de la formation.

EVALUATION DU PLAN MARSHALL 2.VERT

- Dans le cadre de l'évaluation du Plan Marshall 2.vert, des évaluations thématiques, menées en cours de réalisation du Plan, et une évaluation globale, menée en fin de programmation, seront réalisées par l'IWEPS.

- Les deux premières années du Plan ont été consacrées à la définition de la logique d'intervention, à la constitution et aux premières réunions des différents comités (de pilotage, d''accompagnement et techniques), à la détermination des thèmes et calendriers d'évaluation et au démarrage de la rédaction des différents cahiers des charges.

- Les premières évaluations thématiques porteront sur les mesures relatives au renforcement de l'identité wallonne, sur le lancement de nouveaux programmes mobilisateurs, sur le « Plan langues » et sur la politique d'APE marchands et non-marchands. Les résultats de ces premières évaluations thématiques sont attendus dans le courant de l'année 2012.